



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 24 - JUIN 2022

ÉDITORIAL



Depuis maintenant un peu plus d'une année, j'explore la vie de l'exécutif dans notre commune petite en superficie, mais grande dans son éventail d'activités.

Malgré cette année particulièrement chamboulée par le COVID qui a touché de plein fouet certains de mes dicastères, de nombreux changements ont rythmé mon mandat jusqu'à ce jour. J'aimerais saisir cette occasion pour vous donner un bref aperçu des principales nouveautés et rencontres qui ont jalonné cette riche année.

En premier lieu, la crèche a connu un changement majeur au travers du départ de sa responsable, Beatrix Krähenbühl. Son engagement auprès de la Bricoline nous a donné entière satisfaction et je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle aventure professionnelle. À l'issue d'un intérim parfaitement assumé par l'équipe en place, une nouvelle responsable a pu être engagée, Madame Karen Héritier. Jeune femme dynamique et expérimentée, elle saura assurément trouver ses marques au sein

de l'équipe actuelle et garantir une prise en charge optimale de nos enfants. Je lui souhaite la bienvenue et la remercie d'ores et déjà pour son engagement. Enfin, le team a été renforcé par l'arrivée de Mercedes Fournier qui fera bénéficier la structure de ses différentes compétences professionnelles.

Changement majeur également au sein de notre office du tourisme à la suite de l'annonce du départ de Jasmine Ramondt-Fragnière. Je tiens ici à la remercier tout particulièrement. Jasmine a œuvré durant 5 ans en mettant tout son cœur et son énergie à faire vivre et évoluer le monde du tourisme dans notre village. Elle a constamment mêlé passion, assiduité et persévérance dans l'exercice de ses responsabilités. Nous nous séparons d'elle, non sans regret, et lui souhaitons plein succès pour la suite.

À la suite de ce départ, la SD a mis en place un nouveau fonctionnement de l'office en attribuant des responsabilités spécifiques à chaque collaborateur. Le comité coordonne l'ensemble des activités. Ainsi, cette nouvelle dynamique devrait favoriser l'utilisation des forces de chacun. Afin de compléter les compétences en place, nous recherchons actuellement un(e) spécialiste en marketing.

Pour chacune et chacun, la crise sanitaire et les mesures de prévention imposées ont considérablement modifié le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. Preuve en est, les différentes manifestations et festivités, qui à contrecœur ont dû être reportées, malgré l'investissement des différents comités en place. Mais tournons la page et place aux retrouvailles ! La jeunesse en force a d'ailleurs ouvert le bal avec succès et un « effet choc ». La commission culture a également profité de ce moment de creux pour élaborer un calendrier riche en surprises. Prochainement, les aînés de notre village recevront d'ailleurs une information pour une sortie prévue cet été.

Il me faudrait bien plus d'un Edito pour mettre en avant tous les projets sur lesquels nous avons la chance de nous investir avec motivation et esprit d'équipe, c'est pourquoi je vous invite à parcourir ce journal pour en découvrir d'autres.

Dans l'intervalle, je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Laurence Fournier, conseillère communale

LAURENCE FOURNIER, CONSEILLÈRE COMMUNALE

Éditorial	1
Convocation à l'assemblée primaire municipale	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire de la municipalité du 14 décembre 2021	2
Comptes communaux 2021 Message introductif du conseil communal	6
Convocation à l'assemblée bourgeoise	14
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2021	14
Comptes bourgeoisiaux 2021	15
Dossier « Fusion » Six mois pour dessiner la nouvelle commune	16
Dossier « Crèche-UAPE La Bricoline » - Madame Karen Héritier, nouvelle responsable de la Bricoline, se présente - Révision des grilles tarifaires - Tarifs crèche - Tarifs UAPE	18
Dossier « Travaux publics » - Le chantier de la route de Pra a débuté - Chauffage à distance : construire aujourd'hui le chauffage de demain	22

SO M MAI RE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

L'Assemblée primaire de la **Municipalité de Veysonnaz** est convoquée le

MARDI 14 JUIN 2022 À 19H40 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14.12.2021
3. Lecture des comptes communaux 2021
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2021
6. Informations communales
7. Divers

Les comptes 2021 de la Municipalité sont soumis à consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au greffe communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2021 ainsi que le procès-verbal de la dernière séance du 14.12.2021 sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU 14 DÉCEMBRE 2021

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 40 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (31 personnes), ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur précieux temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 22 novembre 2021, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 10 décembre 2021 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 23.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021 - Approbation ;
3. Budget 2022 de la Municipalité – Approbation ;

4. Planification financière 2023-2025 – Présentation ;
5. Taux fiscaux 2022 – Informations et décisions ;
6. Intégration de Veysonnaz au sein de l'Association Agglo Valais Central – Informations et décision ;
7. Projet de fusion – Informations ;
8. Divers.

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Le président propose de désigner M. Pierre-André Théoduloz, en qualité de scrutateurs. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 JUIN 2021 APPROBATION

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 15 juin 2021 a été publié

intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 23 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.

3. BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ 2022 LECTURE ET APPROBATION

Le budget 2022 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans une version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance, la version détaillée de ce budget était consultable auprès du secrétariat communal et également téléchargeable sur le site internet de la commune.

Le président passe ensuite la parole à M. David Théoduloz, président de la commission Finances et Impôts, qui, en préambule, informe l'Assemblée que le budget 2022 marque un tournant dans la comptabilité



publique des communes valaisannes car le plan comptable harmonisé 1 (MCH1), en vigueur depuis 2006, a été actualisé pour faire place au MCH2. Ce nouveau plan comptable permettra d'avoir une uniformité dans la présentation des budgets et des comptes et permettra des comparaisons plus aisées entre les communes et les cantons.

M. Théoduloz fait ensuite un tour d'horizon complet des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022, arrêtés par le Conseil communal en séance du 14 novembre 2021.

Avec un total de revenus financiers de Fr. 4'548'120.- et un total de charges financières de Fr. 4'268'356.- le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 279'764.- en diminution de 38.05% par rapport au budget 2021. Avec un taux de progression de 2.45%, les charges financières sont maîtrisées. Les revenus financiers en diminution de 1.51%,

du à une diminution des rentrées fiscales en fonction de la conjoncture actuelle liée au Covid-19, ne permettent pas d'assurer une marge d'autofinancement égale à celle de 2021.

Au niveau du calcul de la marge d'autofinancement, il y a lieu de relever que les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 364'124.- et des prélèvements pour Fr. 117'472.- sur les fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 33'112.- en diminution de 46.47% par rapport à l'excédent au budget 2021.

Avec un total de dépenses de Fr. 1'705'000.- et un total de recettes de Fr. 80'000.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 1'645'000.-.

Les principaux investissements con-

cernent la première partie des travaux d'aménagements de la route de Pra pour un montant total de Fr. 1'420'000.- (génie civil Fr. 950'000.- / infrastructures touristiques Fr. 315'000.- / rénovation réseaux eau potable + eaux usées Fr. 195'000.-).

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 1'365'236.- qui devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

La fortune qui se montait à Fr. 3'203'633.- au 31.12.2020 passera à Fr. 3'298'602.- au 31.12.2022 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de Fr. 3'010'825.- au 31.12.2020 passera à Fr. 5'848'434.- au 31.12.2022 en fonction des insuffisances de financement mentionnées ci-dessus.

Le budget 2022 présente les résultats selon le tableau suivant (selon MCH2) :

		COMPTES 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
COMPTE DE RESULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	3'772'167.06	4'166'410.00	4'268'356.00
Revenus financiers	+ CHF	5'073'378.09	4'618'037.00	4'548'120.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Amortissements planifiés	- CHF	710'495.85	524'800.00	364'124.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	100'247.60	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	1'256.00	135'030.00	117'472.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	491'723.58	61'857.00	33'112.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	985'017.25	2'518'000.00	1'725'000.00
Recettes	- CHF	129'746.40	594'000.00	80'000.00
Investissements nets	= CHF	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Investissements nets	- CHF	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'472'373.00	1'365'236.00
Excédent de financement	= CHF	445'940.18	-	-

Le président Lathion remercie M. David Théoduloz pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget 2022 de la Municipalité est accepté à l'unanimité des membres présents. Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

4. PLAN DES INVESTISSEMENTS ET PLAN FINANCIER - PRÉSENTATION

Le président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de

l'endettement de la Municipalité. Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.

Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

PLAN FINANCIER RÉSULTAT	COMPTES	BUDGET		PLAN FINANCIER		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS						
Total des charges financières	3'772'167	4'166'410	4'268'356	4'230'000	4'265'000	4'300'000
Total des revenus financiers	5'073'378	4'618'037	4'548'120	4'620'000	4'630'000	4'635'000
Marge d'autofinancement	1'301'211	451'627	279'764	390'000	365'000	335'000
Amortissements planifiés	710'496	524'800	364'124	420'000	395'000	370'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'248	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	100'248	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'256	135'030	117'472	60'000	60'000	60'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	1'256	135'030	117'472	60'000	60'000	60'000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	491'724	61'857	33'112	30'000	30'000	25'000
PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS						
Total des dépenses	985'017	2'518'000	1'725'000	2'505'000	745'000	445'000
Total des recettes	129'746	594'000	80'000	120'000	1'080'000	20'000
Investissements nets	855'271	1'924'000	1'645'000	2'385'000	-335'000	425'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS						
Report des investissements nets	855'271	1'924'000	1'645'000	2'385'000	-335'000	425'000
Marge d'autofinancement	1'301'211	451'627	279'764	390'000	365'000	335'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	445'940	-1'472'373	-1'365'236	-1'995'000	700'000	-90'000
MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT						
Excédent revenus (+) charges (-)	491'724	61'857	33'112	30'000	30'000	25'000
Excédent /Découvert du bilan	3'203'633	3'265'490	3'298'602	3'328'602	3'358'602	3'383'602
MODIFICATION DES ENGAGEMENTS						
Variation capitaux de tiers	-445'940	1'472'373	1'365'236	1'995'000	-700'000	90'000
Capitaux de tiers	3'010'825	4'483'198	5'848'434	7'843'434	7'143'434	7'233'434



Le président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif, il ne requiert ainsi pas l'approbation de l'Assemblée. Il informe que le Conseil communal est conscient que cette planification devra être retravaillée et affinée en tenant compte des résultats financiers annuels.

5. TAUX 2022

INFORMATIONS ET DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2022.

Le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2022, à savoir :

- le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF **1.2**
- le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF **Fr. 12.-**
- le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF **Fr. 150.-**

6. INTÉGRATION DE VEYSONNAZ AU SEIN DE L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL

INFORMATIONS ET DÉCISION

Le président salue et commente la présence de M. Arnaud Buchard, coordinateur de l'Association Agglo Valais Central, qui a été invité par le Conseil communal à présenter cette association à l'assemblée.

Afin de pouvoir bénéficier de la politique fédérale du programme de subventionnement pour toutes les mesures liées au transport public, à la mobilité douce, à l'urbanisation ainsi qu'au réseau routier, il est exigé que chaque commune intègre une agglomération régionale.

Selon la dernière mouture du programme d'agglomération, notre commune a été reconnue par Berne et pourra être englobée dans le périmètre de l'Agglo Sion dès la prochaine génération, ce qui n'était pas possible jusqu'à ce jour. Toutefois, pour adhérer à cette association, toute commune doit préalablement obtenir son approbation

par l'assemblée primaire et soumettre ensuite sa candidature à l'Assemblée des délégués de l'Association régionale.

Sur la base de cette présentation et des possibilités de subventions offertes par ce programme de subventionnement, soumis au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité d'intégrer l'Agglo Valais Central.

7. PROJET DE FUSION

INFORMATIONS

Le président Lathion fait une rétrospective détaillée des démarches réalisées et de l'avancée des travaux par le comité de pilotage dans le courant de l'année 2021, plus particulièrement depuis la dernière Assemblée primaire de juin 2021.

Lors du 2^e semestre 2021, les communes de Sion et de Mont-Noble ont établi leurs états de situations, étape qui avait déjà été réalisée par Veysonnaz en 2020. Sur cette base, des rapports stratégiques de faisabilité seront établis, ce qui permettra d'organiser des démarches participatives pour l'examen de ces rapports stratégiques par des groupes de travail dans chaque commune respective.

Avant ces ateliers de travail, des rencontres avec la population seront organisées dans chaque commune d'ici fin mars 2022 pour échanger sur les attentes des citoyens. Cette démarche, qui sort du cadre plus technique de l'analyse, visera à informer la population sur le projet de fusion et à cerner ses attentes.

Un rapport de synthèse sera finalisé après coup afin de permettre aux 3 exécutifs de décider de la suite de ce projet de fusion.

Le président donne également quelques informations sur le sort des bourgeoisies dans le cadre de ce projet de fusion. En cas de réalisation du projet de fusion, les assemblées bourgeoises seront consultées à la même date que les communes municipales. Il est à relever que deux ou plusieurs communes peuvent fusionner même si les communes bourgeoises correspondantes ne fusionnent pas.

Au terme de cette présentation, la parole est donnée à l'assistance qui n'émet pas de commentaires ou de questions particulières.

Pour terminer, le président remercie l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens à continuer à s'engager au travers des groupes de travail et des séances publiques. Les personnes intéressées à assister à ces séances peuvent d'ores et déjà s'inscrire à l'adresse courriel : fusion@veysonnaz.org. De plus amples renseignements sur l'organisation de ces rencontres seront publiés au début de l'année 2022.

8. DIVERS

Le président répond à une question relative à la mise en place du règlement sur le parking des véhicules sur fonds publics qui devait entrer en vigueur au 01.01.2022. Dans l'attente d'une décision de la Commission cantonale de Signalisation routière, ce projet est reporté au printemps 2022.

La parole n'étant plus demandée par l'assistance, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et lève officiellement cette Assemblée primaire à 20h45.

Le Conseil communal regrette de ne pas pouvoir poursuivre les discussions hors protocole devant un apéritif, ceci en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

COMPTES COMMUNAUX 2021

MESSAGE INTRODUCTIF DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 01.03.2021, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et approbation le compte 2021 arrêté par le Conseil communal en séance du 24 mai 2022.

Le compte 2021 qui vous est présenté a été établi encore sous l'ancien plan comptable MCH1 qui sera remplacé par un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

pour l'ensemble des cantons et des communes dès l'exercice 2022.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Après un exercice 2020 qualifié d'hors norme suite à des recettes fiscales extraordinaires, les résultats de l'exercice 2021 sont revenus à une situation régulière.

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 4'600'101.86** et un total de charges

financières de **Fr. 4'178'824.15**, le compte de fonctionnement dégage pour l'exercice sous revue une marge d'autofinancement de **Fr. 421'277.71**.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 365'323.10**, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de **Fr. 55'954.61**.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021	ÉCART C2021/B2021
Charges financières	3'872'414.66	4'166'410.00	4'178'824.15	+12'414.15
Revenus financiers	5'074'634.09	4'753'067.00	4'600'101.86	-152'965.14
Marge d'autofinancement	1'202'219.43	586'657.00	421'277.71	-165'379.29
Amortissements ordinaires	390'695.85	524'800.00	365'323.10	-159'476.90
Amortissements complémentaires	319'800.00	-	-	-
Excédent de revenus	491'723.58	61'857.00	55'954.61	-5'902.39

Nous analysons ci-après les principales variations, par dicastère, des charges et revenus financiers (hors amortissements comptables) par rapport à l'exercice 2020.

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Diminution des charges financières de Fr. 42'130.- essentiellement due aux frais engendrés en 2020 dans le cadre de l'étude de fusion. Les recettes nettes ont connu une augmentation minime (Fr. 7'160.-) dans le cadre du rattrapage d'une location d'une installation de relais-radio (Fr. 5'240.-) à l'Office cantonal du feu.

1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tant les charges (+ Fr. 5'575.-) que les recettes (-Fr. 1'194.21) sont restées stables par rapport à l'exercice 2020.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Augmentation des charges financières de Fr. 49'078.- due :

- à l'augmentation nette de + Fr. 25'919.- pour la contribution à verser au Canton au titre de l'enseignement (augmentation du nombre d'élèves à l'école primaire équivalant à Fr. +34'490.20, partiellement compensée par la diminution de la contribution liée au CO – moins d'élèves au CO équivalant à Fr. -8'571.-).

- à la révision des engins de la salle de gymnastique de + Fr. 8'472.-
- à une augmentation des frais de transports scolaires de + Fr. 4'421.-

Diminution des recettes financières de - Fr. 6'582.- essentiellement due à une diminution de la contribution aux frais de transports par la commune de Nendaz (les élèves de Beuson n'utilisent plus les transports scolaires du CO venant de Veysonnaz/Clèbes).

3. CULTURE, LOISIRS ET CULTES

À relever préliminairement que pour ce dicastère, il ne nous est plus permis de comptabiliser les frais de répartition du chauffage à distance pour l'église du fait que ce bâtiment n'appartient pas au patrimoine de la commune, mais à celui de la paroisse. Ce mode de comptabilisation a généré une diminution équivalente tant au niveau des charges que des recettes pour un montant de Fr. 10'465.-.

Diminution des charges financières de - Fr. 43'209.-. Elle se justifie essentiellement par les éléments suivants :

- Participation extraordinaire aux frais du terrain de football du Chaillen en 2020 (- Fr. 11'858.-)
- Absence de subvention à l'exploitation de la piscine (fermée) : (- Fr. 23'195.-)

- Exclusion de la comptabilisation de la paroisse aux frais du chauffage à distance (- Fr. 10'465.-)

Diminution des recettes financières de - Fr. 33'642.-

- Exclusion de la comptabilisation de la paroisse aux frais du chauffage à distance (- Fr. 10'465.-)
- Diminution de l'imputation des taxes de séjours au frais de la piscine (- Fr. 17'400.-)
- Taxes d'inhumation – pas de défunts hors paroisse Veysonnaz/Clèbes inhumés (- Fr. 4'100.-)

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Augmentation des charges financières de + Fr. 30'396.- inhérente aux principaux points suivants :

- Traitement du personnel de la crèche et UAPE, frais de repas et collations : + Fr. 44'805.- (en 2020 fermeture partielle de la structure en lien avec la situation sanitaire)
- Contributions aux soins dans les EMS : + Fr. 13'141.- en lien avec une augmentation du nombre de résidents issus de Veysonnaz.
- Diminution des frais liés à l'assistance sociale (- Fr. 4'791.-)
- Diminution des frais en faveur du 3^e âge



- pas de fête des aînés, ni de manifestations (- Fr. 4'192.-)
- Diminution des frais d'exploitation de la Bricoline (- Fr. 6'145.-)

Les recettes financières sont en légère augmentation de + Fr. 7'194.-, principalement due à la participation des parents aux frais de placement (en 2020 fermeture partielle de la structure en lien avec la situation sanitaire).

6. TRAFIC

Augmentation des charges financières de + Fr. 109'434.- due notamment aux rubriques suivantes :

- Frais d'entretien et de signalisation des routes communales (+ Fr. 44'613.-)
- Frais de salage et déneigement (+ Fr. 16'894.-)
- Augmentation du financement du skibus (+ Fr. 10'000.-)
- Financement du déficit estival de la télécabine de Veysonnaz (+ Fr. 28'380.-)
- Frais de machines et véhicules (+ Fr. 10'998.-)
- Engagement des Covid-Angels (+ Fr. 5'185.-)

Les recettes financières augmentent de + Fr. 51'371.- essentiellement en lien avec

- l'imputation des taxes de séjours au financement du déficit estival de la télécabine (+ Fr. 21'285.-) et du skibus navette (+ Fr. 7'500.-)
- les imputations internes pour les heures du personnel d'exploitation (+ Fr. 19'662.-)

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

De manière générale, les charges relatives à l'eau potable, aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets sont entièrement financées par les taxes encaissées.

Augmentation des charges financières de + Fr. 119'254.- et des recettes de + Fr. 92'695.- pour l'autofinancement des services suivants :

70 Réseau eau potable

- Entretien du réseau d'eau potable (+ Fr. 26'131.-)
- Imputation salaire interne (+ Fr. 10'700.-)
- Prélèvement sur le financement spécial (- Fr. 53'168.-)

71 Réseau eaux usées + eaux claires

- Honoraires étude du réseau (+ Fr. 4'763.-)
- Frais entretien du réseau eaux claires (+ Fr. 13'533.-)
- Attribution au financement spécial (+ Fr. 45'434.-)

72 Gestion des déchets

- Transports et élimination des ordures ménagères (+ Fr. 10'861.-)
- Augmentation des recettes taxes au sacs (+ Fr. 12'626.-)
- Attribution au financement spécial (+ Fr. 15'345.-)

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les éventuels excédents / insuffisances de financement enregistrés durant l'exercice ont été attribués aux comptes de financement spéciaux ou prélevés de ces derniers. Les éventuelles réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour autofinancer ces services.

COMPTES DE FINANCEMENTS SPÉCIAUX

	SOLDE AU 01.01.2021	ATTRIBUTIONS	PRÉLEVEMENTS	SOLDE AU 31.12.2021
281.00 Financement eau potable	100'302.05	-	- 54'424.10	45'877.95
281.01 Financement eaux usées	7'371.25	+ 51'084.55	-	58'455.80
281.02 Financement gestion des déchets	12'059.28	+ 22'103.18	-	34'162.46

8. ECONOMIE & TOURISME

Augmentation des charges financières de + Fr. 67'876.-. Les points principaux suivants justifient cette situation :

- Participation à réfection passerelle endommagée sur bisse de Vex (+ Fr. 10'000.-)
- Aménagements touristiques forêt Mayens

des Loges (+ Fr. 11'543.-)

- Soutien complémentaire à Veysonnaz Tourisme (+ Fr. 80'000.-)
- Action bons soutien économie locale (+ Fr. 37'473.-)
- Diminution des attributions au financements spéciaux (- Fr. 87'840.-)

Les recettes financières, en diminution de (- Fr. 41'017.-), relèvent notamment du prélèvement sur le financement spéciaux pour autofinancer les charges touristiques supplémentaires.

COMPTES DE FINANCEMENTS SPÉCIAUX

	SOLDE AU 01.01.2021	ATTRIBUTIONS	PRÉLEVEMENTS	SOLDE AU 31.12.2021
281.03 Financement installations touristiques	214'517.25	-	- 44'230.-	170'287.25

9. FINANCES ET IMPÔTS

Diminution conséquente des recettes fiscales de Fr. 629'434.- expliquée essentiellement par :

- le départ d'un contribuable à forfait (- Fr. 480'000.-) qui avait été taxée en

2020 pour deux années fiscales

- une diminution de l'impôt pour personne morale (- Fr. 137'000.-) consécutive à une erreur de taxation par le canton en 2020
- une diminution de l'attribution de

la péréquation financière cantonale (- Fr. 10'199.-)

La charge financière en augmentation de Fr. 8'754.- provient essentiellement d'intérêts rémunérateurs liés à des corrections de taxation sur des années antérieures.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de **Fr. 686'487.40** et un total de recettes de **Fr. 292'563.20**, le

compte d'investissements présente un résultat net de **Fr. 393'924.20**.

L'important écart de **Fr. 1'530'000.-** par rapport aux investissements nets budgétés

provient uniquement du décalage des travaux d'aménagement de la rue centrale de Pra initialement prévus en 2021 mais qui n'ont pu débiter seulement qu'en 2022.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021	ÉCART C2021/B2021
Dépenses	985'017.25	2'518'000.00	686'487.40	-1'831'512.60
Recettes	129'746.40	594'000.00	292'563.20	-301'436.80
Investissements nets	855'270.85	1'924'000.00	393'924.20	-1'530'075.80

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** brutes comprennent les principaux éléments suivants :

- Achat d'une parcelle à La Fantanette pour régler la propriété des réservoirs communaux Fr. 59'420.-
- Remplacement du mobilier scolaire (pupitres, chaises, bureaux) Fr. 52'051.-
- Aménagement d'une place de pic-nic dans la forêt des Mayens des Loges Fr. 22'960.-
- Divers aménagements dans les locaux de la Bricoline pour Fr. 15'120.-
- Participation aux frais de constructions

- des routes cantonales Fr. 61'901.-
- Entretien des chemins communaux (Beaupérier, Grangettes, Pra du Fra) Fr. 68'898.-
- Indemnisation des surfaces expropriées pour la construction de la route de la Crête Fr. 61'449.-
- Divers remplacements de conduite d'eau potable pour Fr. 83'164.-
- Solde de la participation aux captations des sources de la Tsa pour Fr. 135'914.-
- Goudronnage de la place de l'Ecotri sur la route de Salins Fr. 31'699.-
- Révision du plan d'aménagement des zones pour un montant de Fr. 39'376.-

Les **recettes d'investissements** intègrent les éléments suivants :

- Subventions cantonales pour les travaux de remise en état du centre scolaire Fr. 105'327.-
- Contributions des propriétaires à la construction de la route de la Crête Fr. 161'385.-
- Taxes de raccordement pour Fr. 25'851.-

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La marge d'autofinancement de **Fr. 421'277.71** couvrant les investissements nets de **Fr. 393'924.20**, il en résulte un excédent de financement de **Fr. 27'353.51**.

FINANCEMENT

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021	ÉCART C2021/B2021
Marge d'autofinancement	1'202'219.43	586'657.00	421'277.71	165'379.29
Investissements nets	855'270.85	1'924'000.00	393'924.20	-1'530'075.80
Insuffisance de financement		1'337'343.00		-1'364'696.51
Excédent de financement	346'948.57		27'353.51	

En augmentation de l'excédent de revenus de **Fr. 55'954.61**, la fortune passe de **Fr. 3'203'632.64** au 31.12.2020 à **Fr. 3'259'587.25** au 31.12.2021.

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021	ÉCART C2021/B2021
Excédent de revenus	491'723.58	61'857.00	55'954.61	-5'902.39
Excédent au bilan	3'203'632.64	3'265'489.64	3'259'587.25	-5'902.39

Du fait de ces résultats, la **fortune nette par habitant** se monte à **Fr. 2'347.-** au 31.12.2021 en légère augmentation par rapport à **Fr. 2'335.-** à la fin de l'année 2020.



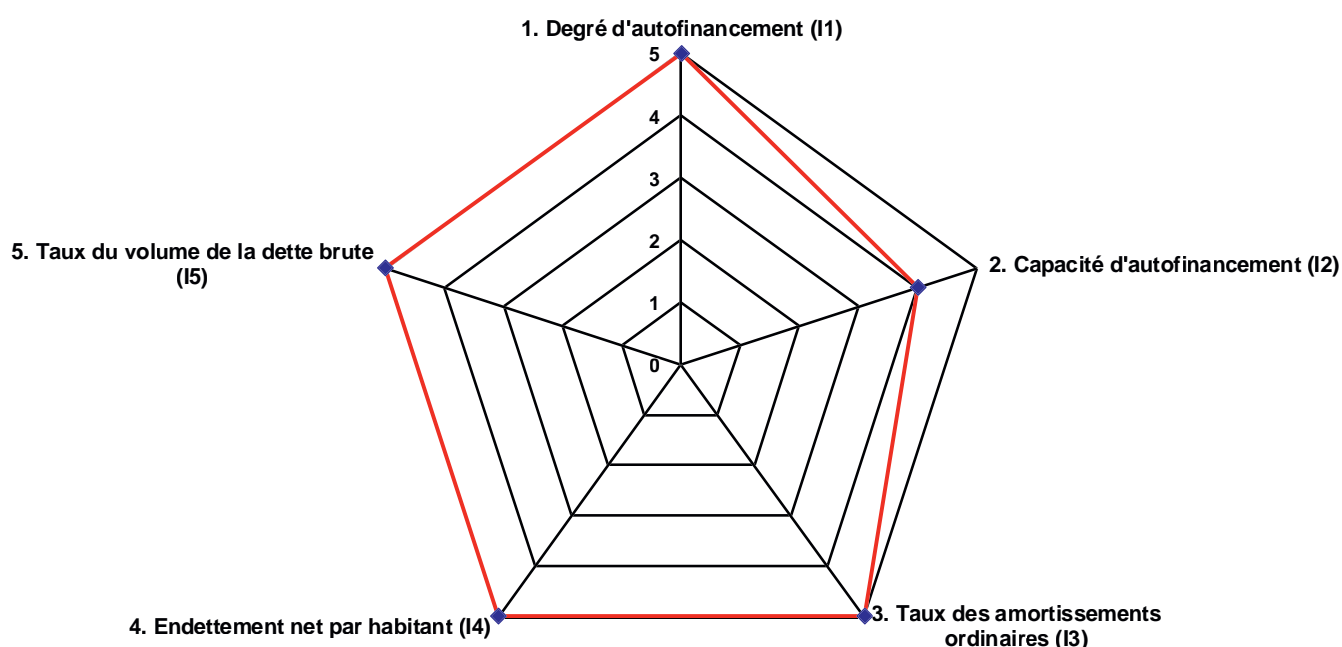
INDICATEURS FINANCIERS

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être

qualifiée de bonne. En effet, à part l'indicateur relatif à la capacité d'autofinancement qui obtient la note 4 (bien), tous les autres indicateurs atteignent la note maximale de 5 (très bien).

GRAPHIQUE DES INDICATEURS FINANCIERS

MOYENNE DES ANNÉES 2020 ET 2021



CONCLUSION

Les importants investissements prévus dans les deux prochaines années pour le réaménagement de la rue centrale de Pra, qui seront nettement supérieurs à la marge d'autofinancement, engendreront de nouveaux coûts induits.

Les charges restent cependant maîtrisées et l'évolution du niveau d'endettement pourra se résorber sur le moyen terme au travers d'une diminution de nos investissements. Nous pourrions ainsi assurer un service et des infrastructures de qualité à notre population et à nos hôtes.

Au travers d'une gestion équilibrée des moyens mis à disposition, le Conseil communal vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2021.

**APERÇU
DU COMPTE ADMINISTRATIF**

		COMPTE 2020	BUDGET 2021	COMPTE 2021
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	3'872'414.66	4'166'410.00	4'178'824.15
Revenus financiers	+ CHF	5'074'634.09	4'753'067.00	4'600'101.86
Marge d'autofinancement	= CHF	1'202'219.43	586'657.00	421'277.71
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'202'219.43	586'657.00	421'277.71
Amortissements ordinaires	- CHF	390'695.85	524'800.00	365'323.10
Amortissements complémentaires	- CHF	319'800.00	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	491'723.58	61'857.00	55'954.61
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	985'017.25	2'518'000.00	686'487.40
Recettes	- CHF	129'746.40	594'000.00	292'563.20
Investissements nets	= CHF	855'270.85	1'924'000.00	393'924.20
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'202'219.43	586'657.00	421'277.71
Investissements nets	- CHF	855'270.85	1'924'000.00	393'924.20
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'337'343.00	-
Excédent de financement	= CHF	346'948.58	-	27'353.51

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	586'532.50	80'802.00	394'500.00	84'400.00	385'222.31	87'962.25
1 Sécurité publique	185'635.00	43'208.20	222'700.00	55'700.00	191'210.00	42'013.99
2 Enseignement et formation	628'122.40	74'909.30	615'900.00	71'100.00	663'796.24	68'327.25
3 Culture, loisirs et culte	309'431.55	54'123.40	270'200.00	48'000.00	198'612.40	20'481.00
4 Santé	94'787.35	-	110'500.00	-	93'874.40	-
5 Prévoyance sociale	502'973.05	202'722.35	542'850.00	201'300.00	533'369.30	209'916.50
6 Trafic	1'068'769.66	261'313.90	1'095'080.00	346'800.00	1'076'455.64	312'685.10
7 Protection et aménagement de l'environnement	558'796.80	565'114.20	649'830.00	601'230.00	677'114.01	657'810.11
8 Economie publique, yc services industriels	577'293.80	516'997.35	701'500.00	590'100.00	645'169.90	554'896.47
9 Finances et impôts	70'568.40	3'275'443.39	88'150.00	2'754'437.00	79'323.05	2'646'009.19
Total des charges et des revenus	4'582'910.51	5'074'634.09	4'691'210.00	4'753'067.00	4'544'147.25	4'600'101.86
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		491'723.58		61'857.00		55'954.61

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	829'146.75		866'930.00		900'536.80	
31 Biens, services et marchandises	1'004'347.06		1'025'020.00		1'038'163.67	
32 Intérêts passifs	28'049.90		30'000.00		37'349.60	
33 Amortissements	736'926.45		564'800.00		388'499.60	
34 Parts à des contributions sans affectation	14'355.10		16'000.00		15'372.95	
35 Dédommag. versés à des collectivités publiques	365'366.85		404'300.00		381'568.40	
36 Subventions accordées	1'147'482.10		1'288'560.00		1'322'748.90	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	100'247.60		-		73'187.73	
39 Imputations internes	356'988.70		495'600.00		386'719.60	
40 Impôts		3'071'518.79		2'576'700.00		2'485'195.65
41 Patentes et concessions		41'789.69		44'500.00		44'481.34
42 Revenus des biens		116'407.86		96'200.00		87'778.90
43 Contributions		1'232'931.45		1'208'000.00		1'267'873.52
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		43'288.35		33'437.00		32'968.70
45 Restitutions de collectivités publiques		122'617.55		97'500.00		123'997.30
46 Subventions		87'835.70		66'100.00		72'432.75
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		1'256.00		135'030.00		98'654.10
49 Imputations internes		356'988.70		495'600.00		386'719.60
Total des charges et des revenus	4'582'910.51	5'074'634.09	4'691'210.00	4'753'067.00	4'544'147.25	4'600'101.86
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		491'723.58		61'857.00		55'954.61



COMPTES DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉS

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 Administration générale	586'532.50	80'802.00	394'500.00	84'400.00	385'222.31	87'962.25
011 Législatif	74'699.35	-	10'800.00	-	25'828.50	-
012 Exécutif	31'938.00	-	36'400.00	-	33'011.50	-
029 Administration générale	286'524.45	80'602.00	298'700.00	82'900.00	288'134.11	82'522.25
090 Bâtiments administratifs	193'370.70	200.00	48'600.00	1'500.00	38'248.20	5'440.00
1 Sécurité publique	185'635.00	43'208.20	-	1'500.00	191'210.00	42'013.99
100 Cadastre, poids et mesures	14'978.75	11'085.85	222'700.00	55'700.00	7'129.25	8'219.25
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	33'614.00	8'887.15	-	8'000.00	34'747.70	10'960.74
113 Police intercommunale	45'173.15	1'547.00	-	13'800.00	27'800.05	2'347.00
120 Juge de commune	2'949.65	-	-	10'000.00	2'201.55	-
122 Chambre pupillaire et tuteur	12'674.90	-	200.00	-	9'021.00	-
140 Police du feu	69'925.85	21'688.20	14'000.00	-	105'532.35	20'487.00
160 Protection civile	6'318.70	-	-	11'900.00	4'778.10	-
2 Enseignement et formation	628'122.40	74'909.30	2'700.00	-	663'796.24	68'327.25
210 École primaire	2'986.00	7'231.10	-	-	470'319.79	9'301.10
211 Cycle d'orientation	4'478.00	1'620.00	11'000.00	-	50'896.80	3'352.50
213 Collèges cantonaux	6'492.00	3'246.00	-	4'500.00	6'687.00	3'465.00
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	118'894.80	60'632.80	-	1'600.00	125'473.05	49'676.50
220 Écoles spécialisées	4'385.00	-	27'000.00	-	2'891.00	-
239 Autres tâches liées à la formation	3'634.30	2'179.40	-	40'000.00	5'138.30	2'532.15
291 Orientation professionnelle	2'238.75	-	3'600.00	-	2'219.20	-
292 Formation des adultes	-	-	3'000.00	-	171.10	-
3 Culture, loisirs et culte	309'431.55	54'123.40	2'000.00	-	198'612.40	20'481.00
303 Sociétés locales	3'572.00	-	2'000.00	-	753.00	-
309 Autres tâches culturelles	15'174.05	-	270'200.00	48'000.00	11'393.85	-
330 Parcs publics et chemins pédestres	33'009.55	-	13'300.00	-	44'697.80	-
340 Places de sports	140'879.80	22'500.00	15'000.00	-	36'550.10	5'100.00
341 Installations de tennis	25'261.70	15'639.00	23'500.00	-	18'304.25	15'381.00
390 Église catholique romaine	90'334.45	15'984.40	2'000.00	-	85'613.40	-
391 Église réformée évangélique	1'200.00	-	45'000.00	-	1'300.00	-
4 Santé	94'787.35	-	10'000.00	-	93'874.40	-
440 Centre médico-social régional	68'356.00	-	28'000.00	-	62'508.25	-
450 Lutte contre les maladies	-	-	-	11'500.00	-	-
460 Prophylaxie dentaire	12'110.85	-	110'500.00	-	16'455.95	-
490 Autres dépenses de santé	14'320.50	-	1'600.00	-	14'910.20	-
5 Prévoyance sociale	502'973.05	202'722.35	16'000.00	-	533'369.30	209'916.50
530 Prestations complémentaires AVS et AI	30'265.60	-	17'000.00	-	29'291.35	-
540 Protection de la jeunesse	5'525.00	-	1'500.00	-	4'435.00	-
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	242'310.20	176'419.10	6'600.00	-	279'989.95	182'229.50
550 Handicapés	57'679.85	-	5'000.00	-	54'287.55	-
570 Établissements médico-sociaux	32'980.35	-	-	48'000.00	46'121.50	-
580 Assistance sociale individuelle	60'387.95	22'384.25	2'500.00	-	51'369.55	23'024.00
582 Fonds cantonal pour l'emploi	5'747.40	-	52'900.00	15'800.00	4'658.50	-
589 Autres tâches d'assistance	68'076.70	3'919.00	2'100.00	-	63'215.90	4'663.00
6 Trafic	1'068'769.66	261'313.90	350.00	-	1'076'455.64	312'685.10
610 Routes cantonales	263'915.20	25'438.00	3'500.00	-	213'390.25	28'362.00
620 Réseau des routes communales	262'125.65	-	7'200.00	-	298'372.59	-
650 Entreprises de trafic régional	38'576.75	22'500.00	9'000.00	-	77'390.25	51'285.00
690 Autres tâches relatives au trafic	504'152.06	213'375.90	48'500.00	30'000.00	487'302.55	233'038.10
7 Protection et aménag. environnement	558'796.80	565'114.20	-	49'000.00	677'114.01	657'810.11
700 Approvisionnement et alimentation en eau	77'603.15	77'603.15	-	36'800.00	133'245.80	133'245.80
710 Assainissement des eaux usées	45'154.20	134'251.10	49'300.00	-	69'259.25	161'698.25
711 Station d'épuration des eaux usées	81'431.40	-	-	-	71'652.15	-
713 Évacuation des eaux de surface	7'495.10	-	-	113'000.00	20'786.85	-
720 Gestion des déchets	282'057.60	322'980.65	2'700.00	-	294'294.56	338'307.56
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	40'923.05	-	3'800.00	-	44'013.00	-
740 Cimetières, crématoires, columbarium	6'232.05	-	-	-	8'671.55	-
750 Correction des eaux	-	-	-	58'000.00	-	-
790 Aménagement du territoire	17'900.25	30'279.30	30'000.00	-	35'190.85	24'558.50
8 Services économiques	577'293.80	516'997.35	300.00	-	645'169.90	554'896.47
800 Agriculture	13'543.60	-	2'300.00	-	16'982.30	-
801 Irrigation	24'393.90	-	-	-	32'629.15	-
810 Sylviculture en général	4'956.10	-	200.00	-	16'499.60	1'796.70
830 Société de développement	434'840.20	413'340.20	3'500.00	-	486'958.85	454'357.72
839 Taxes de promotions touristiques	99'560.00	103'657.15	1'600.00	-	92'100.00	98'742.05
9 Finances et impôts	70'568.40	3'275'443.39	-	35'000.00	79'323.05	2'646'009.19
900 Impôts personnes physiques	40'649.20	2'801'551.44	96'500.00	96'200.00	41'973.45	2'364'028.75
901 Impôts personnes morales	1'438.50	269'967.35	16'000.00	-	-	121'166.90
920 Pérequisition financière	-	42'529.00	-	18'000.00	-	32'330.00
930 Parts aux recettes de la Confédération	-	334.35	-	3'000.00	-	213.70
932 Part des communes aux régales et patente	-	42'214.69	5'000.00	-	-	44'906.34
940 Intérêts	28'480.70	104'297.86	-	32'387.00	37'349.60	70'428.90
999 Autres postes non ventilés	-	14'548.70	-	350.00	-	12'934.60
Totaux	4'582'910.51	5'074'634.09	4'691'210.00	4'753'067.00	4'544'147.25	4'600'101.86
Excédents de revenus	-	491'723.58	-	61'857.00	-	55'954.61

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	196'400.00	-	50'000.00	-	59'420.20	-
1 Sécurité publique	-	-	20'000.00	6'000.00	-	-
2 Enseignement et formation	469'479.50	-	60'000.00	103'000.00	52'051.70	105'327.00
3 Culture, loisirs et culte	-	-	35'000.00	-	22'960.00	-
4 Santé	1'098.45	-	1'500.00	-	1'154.55	-
5 Prévoyance sociale	2'426.80	-	17'000.00	-	17'177.70	-
6 Trafic	112'249.95	-	1'653'000.00	320'000.00	232'886.85	161'385.20
7 Protection et aménagement de l'environnement	203'362.55	129'746.40	681'500.00	165'000.00	300'836.40	25'851.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	985'017.25	129'746.40	2'518'000.00	594'000.00	686'487.40	292'563.20
Excédent de dépenses		855'270.85		1'924'000.00		393'924.20
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	951'353.35		2'433'000.00		580'642.45	
52 Prêts et participations permanentes						
56 Subventions accordées	33'663.90		35'000.00		66'468.45	
57 Subventions redistribuées						
58 Autres dépenses activables			50'000.00		39'376.50	
60 Transferts au patrimoine financier						
61 Contributions de tiers		129'746.40		355'000.00		187'236.20
62 Remboursement de prêts et participations permanentes						
63 Facturation à des tiers						
64 Remboursement de subventions acquises						
66 Subventions acquises				239'000.00		105'327.00
67 Subventions à redistribuer						
Total des dépenses et des recettes	85'017.25	129'746.40	2'518'000.00	594'000.00	686'487.40	292'563.20
Excédent de dépenses		55'270.85		1'924'000.00		393'924.20
Excédent de recettes						

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
DÉTAILLÉS**

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 Administration générale	196'400.00	-	50'000.00	-	59'420.20	-
090 Immeubles administratifs	196'400.00	-	50'000.00	-	59'420.20	-
1 Sécurité publique	-	-	20'000.00	6'000.00	-	-
140 Police du feu	-	-	20'000.00	6'000.00	-	-
2 Enseignement et formation	469'479.50	-	60'000.00	103'000.00	52'051.70	105'327.00
210 École primaire	469'479.50	-	60'000.00	103'000.00	52'051.70	105'327.00
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	10'000.00	22'960.00	-
330 Parcs publics et chemins pédestres	-	-	-	-	22'960.00	-
340 Places de sports	-	-	-	-	-	-
4 Santé	1'098.45	-	35'000.00	-	1'154.55	-
490 Autres dépenses de santé	1'098.45	-	1'500.00	-	1'154.55	-
5 Prévoyance sociale	2'426.80	-	17'000.00	-	17'561.20	-
541 Garderie d'enfants, crèches	-	-	15'000.00	-	15'120.00	-
550 Handicapés	2'426.80	-	2'000.00	-	2'441.20	-
6 Trafic et travaux publics	112'249.95	-	2'000.00	-	232'886.85	161'385.20
610 Routes cantonales	30'138.65	-	30'000.00	-	61'901.80	-
620 Réseau des routes communales	82'111.30	-	30'000.00	-	166'311.05	161'385.20
690 Autres tâches relatives au trafic	-	-	-	130'000.00	4'674.00	-
7 Protection et aménag. environnement	203'362.55	129'746.40	10'000.00	-	300'836.40	51'702.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau	158'718.65	31'906.00	10'000.00	-	219'079.05	25'851.00
710 Assainissement des eaux usées	-	97'840.40	-	65'000.00	-	25'851.00
711 Station d'épuration des eaux usées	12'943.55	-	-	100'000.00	9'327.30	-
720 Traitement des déchets	31'700.35	-	20'000.00	-	31'699.15	-
750 Correction des eaux	-	-	60'000.00	-	1'354.40	-
790 Aménagement du territoire	-	-	1'500.00	-	39'376.50	-
Totaux	85'017.25	129'746.40	2'518'000.00	594'000.00	686'487.40	292'563.20
Excédents de dépenses		55'270.85		1'924'000.00		393'924.20



APERÇU DU BILAN

	ÉTAT AU 31.12.2020	ÉTAT AU 31.12.2021
1 Actif	7'043'023.09	6'469'427.87
Patrimoine financier	3'907'648.09	3'305'451.77
10 Disponibilités	2'292'817.10	826'172.00
11 Avoirs	885'906.35	992'947.72
12 Placements	641'425.00	1'441'425.00
13 Actifs transitoires	87'499.64	44'907.05
Patrimoine administratif	3'135'375.00	3'163'976.10
14 Investissements propres	2'635'375.00	2'658'976.10
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	500'000.00	505'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	7'043'023.09	6'469'427.87
Engagement	2'529'719.52	1'925'636.06
20 Engagements courants	486'662.65	244'239.86
21 Dettes à court terme	41'185.17	-
22 Dettes à moyen et à long terme	1'233'565.00	1'104'565.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	67'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	701'306.70	509'831.20
Financements spéciaux	1'309'670.93	1'284'204.56
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'309'670.93	1'284'204.56
Fortune	3'203'632.64	3'259'587.25
29 Fortune nette	3'203'632.64	3'259'587.25

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Veysonnaz
est convoquée le

**MARDI 14 JUIN 2022 À 19 H 30
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14.12.2021
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2021
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2021
6. Divers

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie sont soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au greffe communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie, le procès-verbal de la dernière assemblée du 14.12.2021 sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du secrétaire communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 14 DECEMBRE 2021

1. PROTOCOLE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h 30 précise lorsque le président Patrick Lathion ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 22 novembre 2021, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 10 décembre 2021 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 23.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole – ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 juin 2021 – Approbation
3. Budget 2022 – Lecture et approbation
4. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Pierre-André Théoduloz en qualité de scrutateur. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 15 JUIN 2021 APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale du 15 juin 2021 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 23 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.

3. BUDGET 2022

LECTURE ET APPROBATION

M. le président donne connaissance des budgets d'investissements et de fonctionnements détaillés pour l'année 2022. Ces budgets n'apportent aucune variation par rapport aux précédents exercices. Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, à l'unanimité des membres présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2022.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale à 19 h 40.



COMPTES BOURGEOISIAUX 2021

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMPTE 2020	BUDGET 2021	COMPTE 2021
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	60.00	60.00	60.00
Revenus financiers	+ CHF	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Marge d'autofinancement	= CHF	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Amortissements ordinaires	- CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	2'940.00	2'940.00	2'940.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	2'940.00	2'940.00	2'940.00

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT		ÉTAT AU 31.12.2020	ÉTAT AU 31.12.2021
1 Actif		178'331.15	181'271.15
Patrimoine financier		178'331.15	181'271.15
10 Disponibilités		9'978.15	9'918.15
11 Avoirs		168'353.00	171'353.00
12 Placements		-	-
13 Actifs transitoires		-	-
Patrimoine administratif		-	-
14 Investissements propres		-	-
15 Prêts et participations permanentes		-	-
16 Subventions d'investissement		-	-
17 Autres dépenses activables		-	-
Financements spéciaux		-	-
18 Avances aux financements spéciaux		-	-
Découvert		-	-
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		178'331.15	181'271.15
Engagement		-	-
20 Engagements courants		-	-
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		-	-
23 Engagements envers des entités particulières		-	-
24 Provisions		-	-
25 Passifs transitoires		-	-
Financements spéciaux		-	-
28 Engagements envers les financements spéciaux		-	-
Fortune		178'331.15	181'271.15
29 Fortune nette		178'331.15	181'271.15

DOSSIER « FUSION »

SIX MOIS POUR DESSINER LA NOUVELLE COMMUNE

APRÈS UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE, VEYSONNAZ, MONT-NOBLE ET SION ONT DÉCIDÉ DE PRÉPARER UN PROJET CONCRET DE FUSION. LES CITOYENS SERONT ÉTROITEMENT ASSOCIÉS À CE TRAVAIL.

La phase stratégique est désormais terminée. Le 3 avril dernier, les exécutifs des trois communes ont annoncé leur décision de poursuivre les démarches en vue d'une fusion. Les différentes études de faisabilité et d'opportunité ont confirmé le bienfondé de cette démarche. « Nous estimons que c'est aux citoyens de se prononcer », soulignent les présidents de Veysonnaz, Mont-Noble et Sion.

Les travaux entrent maintenant dans une phase beaucoup plus concrète. Il s'agit de dessiner le visage de la nouvelle commune et de régler son fonctionnement au quotidien. Comment seront organisées les écoles ? Les communes actuelles garderont-elles un bureau communal ? Comment sera faite la promotion touristique ? Quid des services à la population ? Un rapport final qui répondra précisément à toutes les questions est attendu pour la fin de l'année. Il permettra ainsi aux citoyens des trois communes de se prononcer en toute connaissance de cause l'année prochaine.

DE NOUVEAUX ATELIERS

Les citoyens seront bien sûr associés très étroitement à ces travaux. De nouveaux ateliers thématiques sont prévus entre mi-août et début septembre, avec le concours de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM). Les participants seront invités à réfléchir à différentes thématiques, comme le développement communal (attractivité économique, tourisme, agriculture), les identités (cohésion sociale, vie associative, représentativité), les prestations communales (services à la population, infrastructures, digitalisation) et enfin l'aménagement du territoire (développement territorial, mobilité, environnement).

« Le projet de fusion doit se construire avec la population. Nous comptons sur sa participation », souligne Patrick Lathion, président de Veysonnaz. Les dates de ces ateliers seront communiquées prochainement. Les personnes intéressées à y participer peuvent d'ores et déjà s'annoncer à l'adresse : fusion@veysonnaz.org.



Soirée d'information du 6 avril 2022 : une assemblée attentive et nombreuse.

© Sacha Bittel / Le Nouvelliste



SOIREE D'INFORMATION TRÈS SUIVIE

Une première soirée d'information était organisée le 6 avril dernier à Veysonnaz. Quelque 120 personnes y ont pris part, dans une ambiance attentive. Les participants ont pu prendre connaissance des différentes études de faisabilité menées à Sion et à Mont-Noble – Veysonnaz ayant déjà fait ce travail l'an dernier. Le président de Sion, Philippe Varone, était là pour présenter la vision stratégique de l'exécutif sédunois pour les 30 prochaines années, à savoir faire de Sion la capitale suisse des Alpes. À l'heure des questions, de nombreux thèmes ont été abordés, notamment les conséquences d'une fusion sur les différentes collaborations intercommunales existantes, l'organisation scolaire, le développement touristique de la région, les primes maladies ou encore l'impact de la fusion sur la paroisse et sur la chorale. Nombre de ces questions sont encore à l'étude et devront être approfondies d'ici la fin de l'année.

Les autorités de Veysonnaz et de Sion se sont montrées rassurantes, rappelant qu'une fusion se propose d'offrir de meilleures prestations à la population et de permettre de mieux faire face aux défis de demain, mais qu'elle ne chamboule pas le quotidien des gens.



Soirée d'information du 6 avril 2022: le président de Sion, Philippe Varone, présente l'intention stratégique « Sion, capitale suisse des Alpes ».
© Sacha Bittel / Le Nouvelliste

CALENDRIER DU PROJET

AVRIL 2022	• Décision stratégique de poursuivre le projet de fusion
ÉTÉ – AUTOMNE 2022	• Ateliers thématiques avec la population • Élaboration de la nouvelle commune
FIN 2022	• Finalisation du projet
JUIN 2023	• Votations populaires dans les communes
2024	• Examen et décision du Canton
JANVIER 2025	• Entrée en force de la nouvelle commune

DOSSIER « CRÈCHE-UAPE LA BRICOLINE »

MADAME KAREN HÉRITIER, NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BRICOLINE, SE PRÉSENTE



Chers habitants de Veysonnaz,

J'ai l'honneur de me présenter à vous via le journal local. Je m'appelle Karen Héritier, j'ai 26 ans et j'habite à Bramois. Pendant mon temps libre, j'aime passer du temps avec mes amis, ma famille et faire du sport dans un fitness. Je suis de nature calme mais néanmoins dynamique et joviale.

Concernant mes études et mon parcours professionnel, j'ai obtenu mon diplôme d'éducatrice de l'enfance en 2019 à l'école Supérieure de Sion. J'ai ensuite travaillé pendant deux ans et demi dans une crèche de village où j'ai pu être adjointe de la responsable.

L'envie de nouveaux défis m'a poussé à prendre le poste de responsable de la crèche UAPE La Bricoline à 90%. J'aurai le plaisir d'accompagner vos enfants au sein de notre structure afin de leur permettre de grandir et s'épanouir au fil des activités proposées. Je me réjouis d'ores et déjà de faire partie de la vie du village et vous remercie pour votre confiance.

Au plaisir de faire votre connaissance.

Karen Héritier,
responsable crèche UAPE La Bricoline

RÉVISION DES GRILLES TARIFAIRES

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023, le Conseil communal a décidé de procéder à une révision complète des grilles tarifaires pour la prise en charge des enfants dans sa structure d'accueil crèche – UAPE qu'elle subventionne.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Après quelques années de pratique, nous avons constaté que la composition de notre grille tarifaire basé sur 6 blocs avec des plages horaires fixes causait d'importants désagréments tant au niveau du besoin de flexibilité des horaires de placements pour les parents que pour l'organisation interne de la structure. En fonction des modifications liées aux horaires scolaires, ces blocs tarifaires ont dû être adaptés à plusieurs reprises, modifications qui ont généré d'importants coûts d'adaptation des programmes informatiques pour l'enregistrement des placements et l'établissement des factures.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

L'ensemble des structures d'accueil des communes avoisinantes possède des tarifs basés sur une durée de fréquentation calculée :

- pour les crèches : en pourcentage du nombre d'heures de placements (45% pour 3 heures, 50% pour 3 à 5 heures, 75% pour 5 à 7 heures, 100% dès 7 heures) ;



- pour les UAPE : en pourcentage du nombre de périodes de placement ; les 5 périodes possibles étant articulées comme suit : matin avant l'école, matin pendant l'école, midi, après-midi pendant l'école, soir après l'école.

Ce mode de calcul permet une plus grande souplesse tant au niveau de la facturation que pour l'organisation journalière du personnel et des placements.

En plus de cette adaptation, le Conseil communal a également décidé d'affiner les tranches de revenus en les échelonnant sur 25 classes au lieu des 6 classes actuelles. De plus les tarifs ne seront désormais plus applicables sur la base du revenu brut (chiffre 2400 ressortant du procès-verbal de la taxation fiscale), mais sur la base du revenu net après les déductions personnelles (réductions pour enfants, pour les frais de garde, primes caisse-maladie, etc. – chiffre 2600).

ADAPTATION DES TARIFS

Selon les normes édictées par le Service cantonal de la Jeunesse, il est à relever que le financement des structures d'accueil doit être cofinancé en principe à raison d'un tiers par les parents, d'un tiers par la commune et d'un tiers par le canton qui subventionne les salaires du personnel à raison de 30 à 34%.

Sur la base du calcul des charges effectives, les contributions des familles aux frais de placement seront adaptés au coût effectif journalier de placement actuel, soit Fr. 129.– pour la crèche et Fr. 76.– pour l'UAPE. Sur ces montants, la Commune octroiera un subventionnement échelonné selon les tranches de revenus.



DEVRAI-JE PAYER UN TARIF PLUS ÉLEVÉ ?

Les nouvelles grilles peuvent induire des modifications de tarifs suivant le niveau de revenu des parents ou la durée de placement.

Les tarifs resteront stables pour les parents à faible ou moyen revenu, ainsi que pour les parents sollicitant régulièrement la structure, indépendamment de leur niveau de revenu. Ils feront par contre l'objet d'une augmentation sensible pour les familles avec des tranches de revenus plus élevées ou pour les familles sollicitant peu la structure.

Cependant, l'application du revenu brut fiscal (après les déductions personnelles) au lieu du revenu net permettra de compenser partiellement une augmentation générale des contributions à l'ensemble des familles.

Vous trouverez, ci-après, les nouvelles grilles tarifaires qui seront applicables dès la signature des nouveaux contrats pour la rentrée scolaire d'août prochain.

TARIFS CRÈCHE

FRÉQUENTATION

45% jusqu'à 3 heures

50% de 3 h à 5 h

75% de 5 h à 7 h

100% dès 7 h

N° cl	Revenus*	Prix par journée	Subvention communale par jour	Tarif payé par les parents après subvention			
				100% dès 7 h	75% 5 à 7 h	50% 3 à 5 h	45% - de 3 h
1	0 à 30 000	129.00	-116.50	12.50	9.40	6.25	5.65
2	30 001 à 35 000	129.00	-114.40	14.60	10.95	7.30	6.55
3	35 001 à 40 000	129.00	-111.50	17.50	13.15	8.75	7.90
4	40 001 à 45 000	129.00	-108.35	20.65	15.50	10.35	9.30
5	45 001 à 50 000	129.00	-106.10	22.90	17.20	11.45	10.30
6	50 001 à 55 000	129.00	-103.80	25.20	18.90	12.60	11.35
7	55 001 à 60 000	129.00	-100.25	28.75	21.55	14.40	12.95
8	60 001 à 65 000	129.00	- 97.85	31.15	23.35	15.60	14.00
9	65 001 à 70 000	129.00	-95.45	33.55	25.15	16.80	15.10
10	70 001 à 75 000	129.00	-93.05	35.95	26.95	18.00	16.20
11	75 001 à 80 000	129.00	-89.00	40.00	30.00	20.00	18.00
12	80 001 à 85 000	129.00	-86.50	42.50	31.90	21.25	19.15
13	85 001 à 90 000	129.00	-84.00	45.00	33.75	22.50	20.25
14	90 001 à 95 000	129.00	-81.50	47.50	35.65	23.75	21.40
15	95 001 à 100 000	129.00	-79.00	50.00	37.50	25.00	22.50
16	100 001 à 110 000	129.00	-74.00	55.00	41.25	27.50	24.75
17	110 001 à 120 000	129.00	-69.00	60.00	45.00	30.00	27.00
18	120 001 à 130 000	129.00	-64.00	65.00	48.75	32.50	29.25
19	130 001 à 140 000	129.00	-59.00	70.00	52.50	35.00	31.50
20	140 001 à 150 000	129.00	-54.00	75.00	56.25	37.50	33.75
21	150 001 à 160 000	129.00	-49.00	80.00	60.00	40.00	36.00
22	160 001 à 170 000	129.00	-44.00	85.00	63.75	42.50	38.25
23	170 001 à 180 000	129.00	-39.00	90.00	67.50	45.00	40.50
24	180 001 à 190 000	129.00	-34.00	95.00	71.25	47.50	42.75
25	190 001 à ...	129.00	-29.00	100.00	75.00	50.00	45.00

* Les tarifs sont applicables sur la base du revenu net (chiffre 2600) ressortant du PV de taxation, plus le revenu d'immeuble si négatif (chiffre 1110), ainsi que les rachats du 2^e pilier (chiffre 2100). L'année fiscale prise en considération pour établir le tarif est l'année (N-2), soit par exemple l'année 2019 pour l'année 2021.

Pour les enfants sans contrat, le tarif maximum classe 25 sera appliqué.

**Prix
du repas**
Fr. 8.–

**Prix du goûter
et du petit-déjeuner**
Fr. 2.–

**Heure isolée
ou supplémentaire**
Fr. 6.–

Rabais de 5% par enfants pour 2 enfants ou plus de la même famille
(uniquement sur les heures de garde)



TARIFS UAPE

FRÉQUENTATION

45% 1 période 50% 2 périodes 75% 3 périodes 100% 4 et 5 périodes
Périodes : **matin avant** l'école/ **matin pendant** l'école / **midi/ après-midi** / **soir** après l'école

N° cl	Revenus*	Prix par journée	Subvention communale par jour	Tarif payé par les parents après subvention			
				100% 4+5 p.	75% 3 p.	50% 2 .	45% 1 p.
1	0 à 30 000	76.00	-64.30	11.70	8.80	5.85	5.25
2	30 001 à 35 000	76.00	-62.35	13.65	10.25	6.85	6.15
3	35 001 à 40 000	76.00	-59.60	16.40	12.30	8.20	7.40
4	40 001 à 45 000	76.00	-56.60	19.40	14.55	9.70	8.75
5	45 001 à 50 000	76.00	-54.45	21.55	16.15	10.80	9.70
6	50 001 à 55 000	76.00	-52.30	23.70	17.80	11.85	10.65
7	55 001 à 60 000	76.00	-48.85	27.15	20.35	13.60	12.20
8	60 001 à 65 000	76.00	-46.60	29.40	22.05	14.70	13.25
9	65 001 à 70 000	76.00	-44.35	31.65	23.75	15.85	14.25
10	70 001 à 75 000	76.00	-42.10	33.90	25.45	16.95	15.25
11	75 001 à 80 000	76.00	-38.15	37.85	28.40	18.95	17.05
12	80 001 à 85 000	76.00	-35.80	40.20	30.15	20.10	18.10
13	85 001 à 90 000	76.00	-33.45	42.55	31.90	21.30	19.15
14	90 001 à 95 000	76.00	-31.05	44.95	33.70	22.50	20.25
15	95 001 à 100 000	76.00	-28.70	47.30	35.50	23.65	21.30
16	100 001 à 110 000	76.00	-27.50	48.50	36.40	24.25	21.85
17	110 001 à 120 000	76.00	-26.30	49.70	37.30	24.85	22.35
18	120 001 à 130 000	76.00	-25.10	50.90	38.20	25.45	22.90
19	130 001 à 140 000	76.00	-23.95	52.05	39.05	26.05	23.40
20	140 001 à 150 000	76.00	-22.75	53.25	39.95	26.65	23.95
21	150 001 à 160 000	76.00	-21.55	54.45	40.85	27.25	24.50
22	160 001 à 170 000	76.00	-20.35	55.65	41.75	27.85	25.05
23	170 001 à 180 000	76.00	-19.20	56.80	42.60	28.40	25.55
24	180 001 à 190 000	76.00	-18.00	58.00	43.50	29.00	26.10
25	190 001 à ...	76.00	-16.80	59.20	44.40	29.60	26.65

* Les tarifs sont applicables sur la base du revenu net (chiffre 2600) ressortant du PV de taxation, plus le revenu d'immeuble si négatif (chiffre 1110), ainsi que les rachats du 2^e pilier (chiffre 2100). L'année fiscale prise en considération pour établir le tarif est l'année (N-2), soit par exemple l'année 2019 pour l'année 2021.

Pour les enfants sans contrat, le tarif maximum classe 25 sera appliqué.

Prix du repas	Prix du goûter et du petit-déjeuner	Heure isolée ou supplémentaire	Supplément jour/vacances fréquentation 50%, 75% & 100%
Fr. 10.-	Fr. 2.-	Fr. 6.-	Fr. 6.-

Rabais de 5 % par enfants pour 2 enfants ou plus de la même famille (uniquement sur les heures de garde)

DOSSIER « TRAVAUX PUBLICS »

LE CHANTIER DE LA ROUTE DE PRA A DÉBUTÉ

Comme annoncé dans notre précédent Veysonnaz Info, le chantier de la route de Pra a débuté le mardi 20 avril 2022. Au préalable, les mandats de génie civil, de sanitaire et d'ingénieurs ont été attribués début 2022 en respect des bases légales liées aux marchés publics.

La première étape consistait dans l'installation de chantier et la mise en place de la signalisation. Cela a occupé les entreprises mandatées la première semaine, puis les travaux de gros œuvres (démolition et fouilles) ont très vite débutés. Pour rappel, le tronçon concerné par les travaux 2022 court de la route cantonale au Nord-Est à la Boulangerie au Sud-Ouest. Il correspond à la zone 30 km/h homologuée par le Canton en 2021.

Actuellement le tronçon devant l'agence VIP et le Pub est en chantier, et c'est certainement cette section qui comporte le plus d'enjeux techniques pour l'année 2022. En effet, il s'agit ici de prendre en compte et de raccorder les nouveaux services aux réseaux existants venant de la route cantonale à l'Est, du village à l'aval, sans oublier la décharge du bisse en amont. Une fois ce « nœud » passé, la suite en direction de la boulangerie devrait avancer plus rapidement.

L'accès routier sera rendu à la circulation au début juillet afin de permettre à nos hôtes de profiter pleinement de la saison estivale. Pour cette date, la première couche de bitume ou de réglage sera disposée sur le tronçon équipé afin d'offrir un confort acceptable pour les usagers.

Après la pause estivale, la reprise des travaux du premier tronçon jusqu'à la boulangerie (zone 30 km/h avec trottoir) interviendra dès le 16 août 2022. La route de Pra sera à nouveau fermée de la route cantonale à l'immeuble Mont-Rouge, et ce jusqu'en décembre 2022. La circulation sera à nouveau déviée par le chemin de Pra pour accéder par véhicule à la partie Ouest de la station. L'accès piéton sera en revanche toujours garanti sur toute la longueur de la route de Pra durant la durée du chantier.



Étape 2022: zone 30 km/h du VIP à la crossanterie



Étape 2023: zone de rencontre de la crossanterie au Greppon Blanc



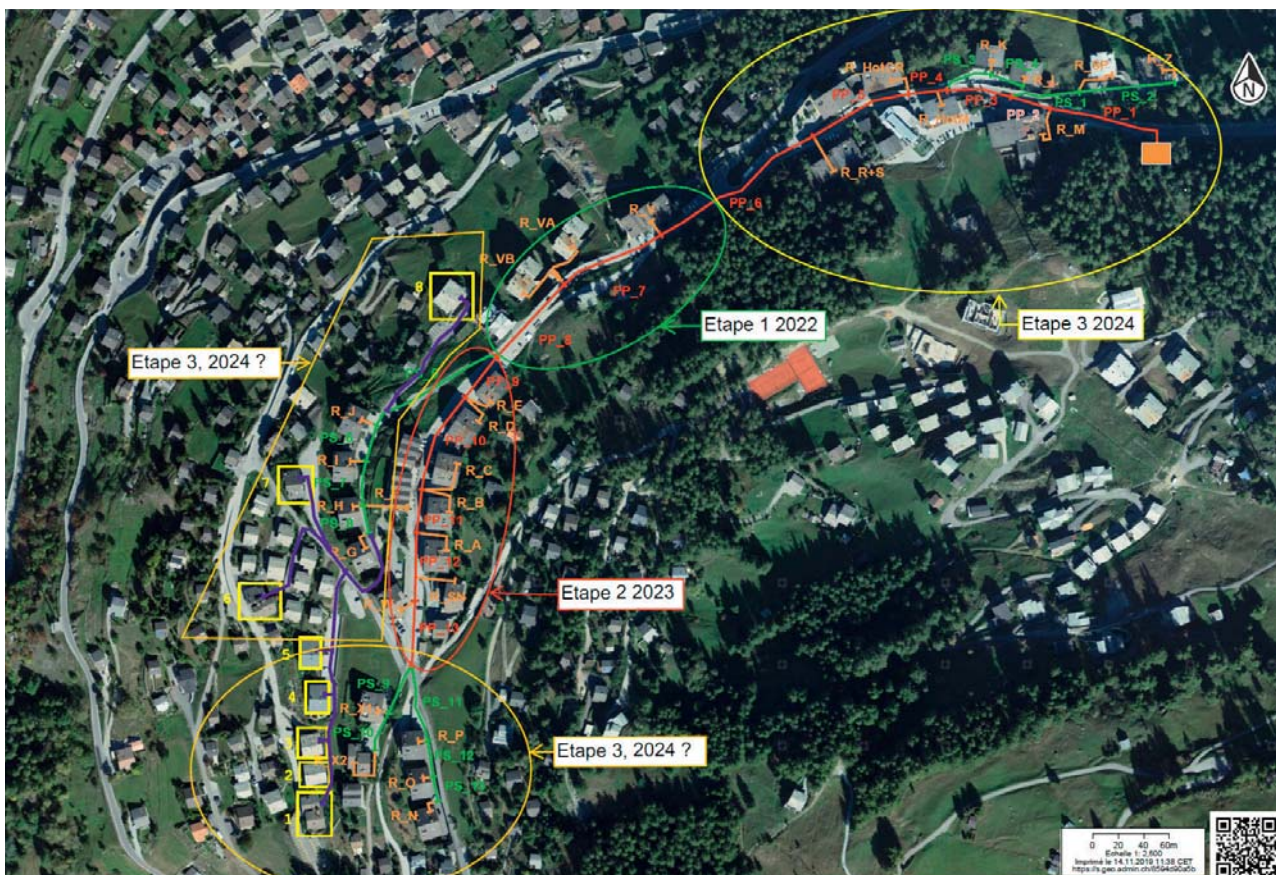
CHAUFFAGE À DISTANCE DE VEYSONNAZ : CONSTRUIRE AUJOURD'HUI LE CHAUFFAGE DE DEMAIN

UNE ÉNERGIE THERMIQUE RENOUVELABLE ET LOCALE

Le projet de chauffage à distance (CAD) de Veysonnaz est lancé ! Profitant des travaux de réaménagement de la route de Pra qui ont débuté au mois d'avril, OIKEN s'occupe de la pose des conduites du chauffage à distance. Ce CAD permettra de valoriser annuellement près de 7GWh sous forme de plaquettes de bois, et de chauffer à terme 700 ménages, soit l'équivalent énergétique de 700'000 litres de mazout.

UN PROJET D'AVENIR

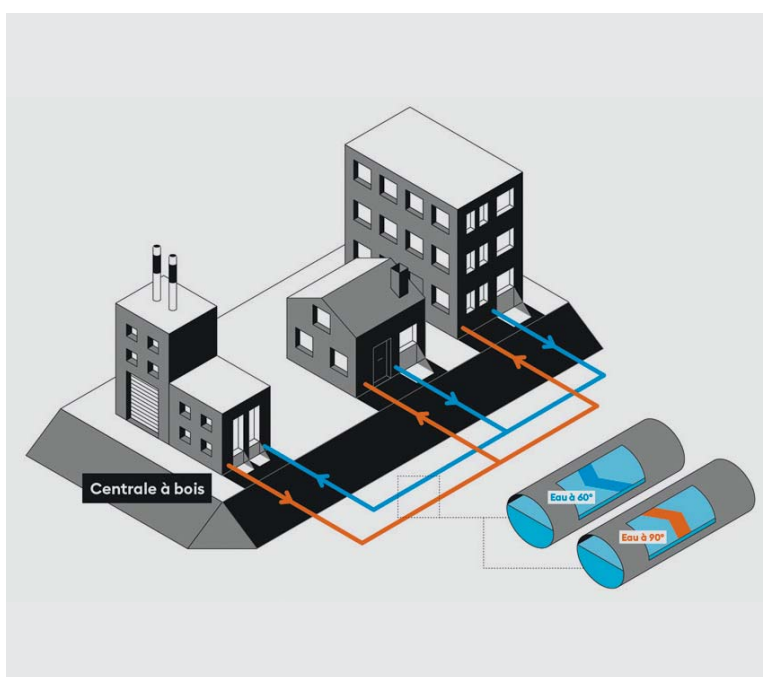
La commune de Veysonnaz soutient le projet et va définir, par le volet « énergie » de son plan directeur, quelles sont les zones qu'il conviendrait d'alimenter par le CAD. Les gros bâtiments longeant la route de Pra, ainsi que d'autres secteurs à forte densité énergétique, sont les principaux concernés.



Les plaquettes de bois fournies par les triages forestiers locaux alimenteront la centrale de chauffe composée de deux chaudières à bois et d'une chaudière à gaz, utilisée uniquement pour l'appoint et en cas de grosse panne. Le CAD offre donc à la population un approvisionnement énergétique durable et renouvelable.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME ?

Depuis la centrale à bois où se situent les chaudières, l'eau chaude à 90 degrés est acheminée dans les différents bâtiments à travers une conduite. À l'intérieur des bâtiments, un échangeur de chaleur prend l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des propriétaires. Une conduite de retour ramène ensuite l'énergie non utilisée à la centrale à bois, avec une température d'environ 60 degrés.



Pour les habitants de la commune, les avantages du CAD sont nombreux : les chaudières à mazout sont remplacées par un simple échangeur inodore et silencieux, ce qui génère un gain de place considérable. De plus, l'investissement est moindre par rapport à un renouvellement de chaudière à mazout, alors que l'entretien reste bon marché : finis les ramonages et contrôles de chaudières !

Le raccordement au CAD permet également une amélioration de l'étiquette énergétique. A côté de cela, les tarifs devraient rester constants, puisqu'ils ne dépendent pas de facteurs géostratégiques, la ressource bois étant en mains de collectivités locales.

OIKEN se tient à disposition des citoyens de la commune pour leur faire une offre spécifique à leur habitation.

OIKEN SA
Christophe Darioly
chef de projet
christophe.darioly@oiken.ch